

PROVINCE DE QUÉBEC

37^e LÉGISLATURE

1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 18 DÉCEMBRE 2003

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 18 décembre 2003

Aujourd'hui, à quinze heures neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 7 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- n^o 8 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance
- n^o 9 Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités
- n^o 13 Loi modifiant la Loi sur les mines
- n^o 14 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006
- n^o 19 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études
- n^o 22 Loi modifiant la Loi sur les coopératives

- n^o 23 Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n^o 24 Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers
- n^o 25 Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
- n^o 26 Loi sur la protection des sépultures des anciens combattants et des sépultures de guerre
- n^o 27 Loi sur l'aquaculture commerciale
- n^o 28 Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux
- n^o 30 Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic
- n^o 31 Loi modifiant le Code du travail
- n^o 32 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à des subventions
- n^o 33 Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal
- n^o 34 Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
(titre modifié)
- n^o 190 Loi proclamant le Jour du tartan
- n^o 201 Loi concernant la Ville de Gaspé
- n^o 202 Loi concernant Cimetière Protestant Hillcrest de Deux-Montagnes
- n^o 203 Loi concernant la Ville de Victoriaville
- n^o 204 Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup
- n^o 205 Loi concernant le Village nordique de Kuujjuaq et le Village nordique de Tasiujaq

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.